

L'INSURRECTION DU NORD-OUEST

LE MESSAGE DE SIR JOHN Sir John A. Macdonald a adressé aux Indiens des réserves de File Hill le message suivant, qui leur a été lu par l'agent McDonald:

Ottawa, 23 avril. Aux chefs Pasqua et Muscowpetung: "J'ai lu votre message en Parlement. Nous avons tous été heureux de recevoir votre lettre. Votre Puissance Souveraine aura soin que toutes les promesses du traité soient fidèlement remplies. Nous sommes joyeux d'apprendre que vous travaillez sur vos réserves et que vous jouissez de la paix et de la tranquillité. Je vais écrire au gouverneur Dewdney de voir à ce que vous soyez bien traités. Votre ami, (Signé), SIR JOHN A. MACDONALD.

NOS FRANCS-TIREURS. Une carte de poste reçue du soldat Newby, de la compagnie du capit. Todd, annonce que tous les francs-tireurs d'Ottawa sont étonnamment bien. Ils ont de rudes tâches à accomplir, mais les remplissent de gaieté de cœur.

LE RAPPORT DU GENERAL MIDDLETON Le rapport officiel suivant de la bataille de vendredi a été adressé au ministre de la milice par le général Middleton:

L'Anse au Poisson, 25 milles au nord de la traverse Clark, territoires du Nord-Ouest, 24 avril. Hon. A. P. Caron, J'ai eu une rencontre avec les rebelles en cet endroit, sur la rive Est de la rivière. Mes éclaireurs avancés ont été attaqués, mais nous avons arrangé les choses de manière à ne pas engager la bataille avant l'arrivée du corps principal des troupes. J'ai pris alors des mesures pour repousser l'attaque, ce qui a été fait vers 2.00 p.m. Nous avons capturé un certain nombre de chevaux et trois ou quatre rebelles, sauvages et métis. Les plus habiles tireurs, du côté de l'ennemi, sont actuellement acculés dans un coin du ravin; mais, comme je ne veux pas exposer mes soldats à être tués inutilement, j'ai fait cerner l'endroit et nous prendrons l'ennemi quand il aura épuisé ses munitions. Lord Melgund a traversé la rivière avec le 10ième bataillon et la batterie d'artillerie de Winnipeg pour nous venir en aide, mais l'affaire était finie quand il est arrivé. Vu que la colonne de gauche a traversé la rivière et que le transport est difficile, j'ai donné ordre à toutes les troupes de traverser, et demain nous marcherons sur Batoche. Les troupes ont fait preuve d'une grande bravoure durant le combat et je regrette de dire que le nombre des morts et blessés est considérable. Le général ajoute qu'il ne connaît pas le nombre des morts et des blessés du côté des rebelles. Il est cependant moins considérable probablement que celui de notre armée, parce que les ennemis avaient pour eux l'avantage de la position et leur mode de faire la guerre.

LA MARCHÉ DES TROUPES Madame Middleton a reçu une dépêche qui l'informe que les troupes marchent sur les rebelles

et que les nouvelles de toute ren- contre qui pourra avoir lieu dans les prochaines 24 heures ne seront pas connues avant quelques jours à cause de la distance qui sépare Batoche de toute communication télégraphique. Le lieutenant Doucet va être envoyé à l'hôpital et le général constate qu'il fait une tempête et un froid terribles et que les soldats ont hâte de rencontrer les rebelles.

BATTLEFORD L'arrivée de la troupe du colonel Otter à Battleford a fait renaitre partout la joie et la tranquillité. Il n'y a aucune attaque à craindre pour le moment. Les réserves des Faisans Rouges sont désertes. On a découvert les cadavres d'une femme indienne et d'un jeune enfant sur la réserve Musquito. Le colonel Otter se dispose à marcher sur le fort Pitt pour délivrer les prisonniers.

PLAN DES INSURGÉS On pense que les insurgés vont s'efforcer de couper les vivres aux troupes en s'emparant de Clarke's Crossing. S'il en était ainsi, les conséquences seraient désastreuses pour l'armée expéditionnaire. La compagnie du chemin de fer Canadien Pacifique ne néglige rien pour assurer la prompt expédition des vivres et médicaments nécessaires aux troupes.

BRAVOUR DES TROUPES De tout côté, on n'entend que des éloges sur la bravoure des troupes. Elles ont fait preuve d'une excellente discipline: enfin, au dire des vieux vétérans, des soldats éprouvés n'auraient pu mieux faire.

RUMEUR DE LA MORT DE GABRIEL DUMONT La rumeur court que Gabriel Dumont, le lieutenant de Riel, a été tué dans la bataille de vendredi. On est maintenant certain que les rebelles ont perdu au moins 25 hommes dans le combat.

LE MONDE ET LA VILLE Les chars urbains ont commencé à opérer sur leurs voies à lisses. Le service va ainsi se faire, à l'avenir, avec plus de régularité et plus rapidement. Sirop d'érable de conserve, chez N. A. Savard, rue Dalhousie.

Les nouvelles modes de Butterick pour le printemps et l'été viennent d'arriver chez M. Ackroyd, agent, 70 rue Sparks.

La police est à la recherche d'un groupe de coquins qui ont volé en poche dernièrement dans les habitations de l'immigration, rue Cumberland.

Les gardes à pied du gouverneur-général continuent à s'exercer. Les nouvelles recrues progressent très rapidement dans leur observance de la discipline militaire.

Ceux qui ont besoin de chapeaux pour hommes ou enfants, mous ou durs, peuvent les acheter à moitié prix dès aujourd'hui chez H. H. Pigeon et Cie.

Les trottoirs de la rue Nicolas sont dans un état très-dangereux. Les plaintes à ce sujet sont nombreuses et elles méritent d'autant plus considération que la ville est déjà poursuivie pour dommages occasionnés en ce quartier.

De nombreuses volées d'outardes et de canards sauvages ont fait leur apparition dans la vallée du Rideau, à peu de distance de cette ville. Voici une riche aubaine pour les disciples de Saint-Hubert.

Le stock de M. Beaudry marchand-tailleur, rue Susse, a été vendu hier à 50% cts. dans la piastre, argent comptant. MM. H. H. Pigeon et Cie., rue Susse, en ont été les acquéreurs.

Les trottoirs sont absolument sans équilibre, à l'heure qu'il est, dans toutes les rues de la ville. Les rendre plus solides ne serait pas la mer à boire et on pourrait toujours tenter ce pas, en attendant qu'on nous a corde davantage.

Une grande quantité de chapeaux provenant du stock de banqueroute de Beaudry sont en vente à moitié depuis le midi chez les acquéreurs. H. H. Pigeon et Cie., 551 rue Susse.

La société littéraire et scientifique d'Ottawa a tenu, vendredi soir, son assemblée annuelle, à la salle accoutumée de ses séances, rue Sparks. Sa situation financière est bonne et elle a ajouté, durant l'année, 214 ouvrages à sa bibliothèque, qui compte aujourd'hui 2,059 volumes. Les officiers suivants ont été élus pour l'année courante: Major W. P. Anderson, président; J. P. Featherstone, 1er vice-président; David Matheson, 2nd vice-président; Ged. M. Greene,

secrétaire; J. R. Armstrong, trésorier; F. K. Bennett, conservateur de la bibliothèque; A. McGill, gardien; W. D. LeSueur, W. Scott et P. T. Lafleur, membres du conseil. Essayez le nouveau savon électrique. Pour le faire connaître, je vais le détailler à 6 cts. la barre, le prix du savon commun. N. A. Savard, rue Dalhousie.

Il y a deux classes de gens qui encomrent, sans se gêner, les coins des rues, savoir: les gamins et les duds. La police devrait bien apprendre aux uns et aux autres que seule elle a le droit de faire le piquet en ces lieux.

L'Armée du Salut a loué, parait-il, le patinoir de Pembroke pour l'utiliser comme lieu de réunions. On annonce aussi, à ce sujet, qu'un détachement va laisser Ottawa, ces jours-ci, pour aller évangéliser le nouveau patrimoine. Grand bien advienne aux Pembrokeiens de cette acquisition.

Pour le rhume et la toux, servez vous du Baume d'Allen. Soulagement garanti ou argent remis.

On est à organiser une grande kermesse en faveur de l'Orphelinat Saint-Joseph. Elle aura probablement lieu dans le même temps que la démonstration nationale du 24 juin prochain et nous souhaitons glorieux succès aux personnes généreuses qui ont pris l'initiative de l'une et l'autre de ces belles et nobles fêtes.

Le Conseil de ville s'assemble ce soir pour prendre en considération et discuter le projet d'un prélèvement de \$300,000 dans le but d'améliorer les rues de la ville. Nous aimerions voir plusieurs de nos concitoyens assister à cette séance et suivre de près le débat de cette question qui est d'une importance majeure.

Il tombait, hier, une pluie battante qui a respectueusement tenu tout le monde à domicile. Une violente bise a aussi commencé à souffler vers le soir, ne laissant rien à envier aux plus désagréables journées de l'automne. C'est le printemps qui fait des siennes avant de nous lâcher.

Il existe, dans certains quartiers de la ville, une demi-douzaine d'édifices en ruine qui offrent un coup d'oeil fort disgracieux et présentent surtout des dangers réels au point de vue de la sûreté publique. Chaque fois que nous passons vis-à-vis ces décombres chancelants, nous nous demandons pourquoi les autorités municipales ne font tout pas-ficher cela par terre. Ce serait prudent et plus joli.

NAISSANCE A Ottawa, le 19 avril 1885, l'épouse de J. A. Pinard, comptable du département de l'Intérieur, un garçon.

VOITURES D'ENFANTS 75 voitures d'enfants viennent d'être reçues au magasin d'UNE PIASTRE DE D. A. HARPER, 137 rue Sparks. A ce magasin le public y trouvera le plus bel assortiment d'objets divers, à meilleur marché que partout ailleurs, à Ottawa, pour au moins 25 par cent. Venez voir par vous-même, au magasin d'une piastre et de 10 cents de

D. A. HARPER, Propriétaire, 137 RUE SPARKS, [BATTISE FLANIGAN.]

NOUVEAU MAGASIN DE FRUITS PAR H. CORRIVEAU Pâtisseries, Fruits, Légumes, Cigares, etc. No. 253 1/2 Rue Wellington, OTTAWA. 22 avril

H. H. BRENNAN Marchand d'Épicerie en gros, 89 ET 91 RUE RIDEAU, OTTAWA Lard, Saindoux, Huile de Charbon, etc., etc. Des échantillons et les prix fournis sur demande.

ASSEMBLEE Une assemblée des Barbiers de la ville est appelée pour ce soir, le 27 courant, à huit heures et demie p. m., No. 433, rue Susse, pour prendre en considération des affaires importantes. Ottawa, 22 Avril, 1885.

EXTRAORDINAIRE de vente de tous genres et qualités pour salon chambre, etc., etc. tapis de chambre, etc., etc. Meubles pour la première communion, etc., etc. Meubles pour la première communion, etc., etc. Meubles pour la première communion, etc., etc.

WOODLAND No. 38, RUE BESSERER (Près du bassin du Canal.)

NOUVEAU MAGASIN DE MODES PARISIENNES NO. 521, RUE SUSSEX 4ème porte de la rue York. Mademoiselle A. McDONALD, ci-devant de la maison Becket & McDonald [New-York Millinery House], vient d'établir un nouveau magasin à l'adresse ci-dessus. Elle a le plaisir d'annoncer à ses nombreuses amies que ses chambres d'échantillons sont ouvertes MERCREDI, le 15 courant. Ses marchandises, achetées des principales maisons commerciales, sont d'une qualité supérieure et variées. Ses achats ont été faits pour argent comptant, ce qui lui permet de vendre à des prix très modérés. Rien ne sera négligé pour satisfaire les pratiques et maintenir l'excellente réputation que cette demoiselle s'est acquise en si peu de temps pour le goût et la fini de ses ouvrages. Mademoiselle Valiquette, qui a toujours été la favorite de sa nombreuse clientèle, sera heureuse de la recevoir au No. 521 à l'avenir. Vous trouverez à ce magasin des chapeaux en pailles de toutes nuances et couleurs. Chapeaux à bon marché pour petites filles et garçons; un riche assortiment des garnitures, fleurs, plumes, aigrettes, ornements dentelles tu rubans de toutes les couleurs, tissus pour voiles, soies, satin, Tulle, etc., etc., etc.

MAGASIN DE CHAUSURES Le soussigné remercie bien respectueusement ses pratiques et le public en général pour l'encouragement reçu par le passé, et les informe qu'il veut de recevoir un large assortiment de chaussures qui saura satisfaire tous les goûts et à des prix très-réduits. Une visite est sollicitée. HILAIRE LALONDE, 106 et 108 Rue Lyon, Ottawa.

J. B. ARIAL, PEINTRE, DECORATEUR, TAPISSIER ET VITRIER MARCHAND DE PEINTURE ET DE VITRES 526 RUE SUSSEX OTTAWA M. ARIAL se charge de toute commande dans sa ligne d'affaires; il surveille lui-même toutes les opérations de sa boutique, et ses prix sont raisonnables. Les propriétaires trouveront un grand avantage en le favorisant de leurs commandes 17 mars 1885

CONTRAT DES MALLS. Des soumissions cachetées, a l'adresse au Maître-Général des Postes, seront reçues à Ottawa jusqu'à midi, le VENDREDI, 15 MAI 1885, pour le service des mailles de Sa Majesté, entre le pont Billing et Ottawa en vertu d'un contrat pour 4 ans à commencer du 1er juillet prochain. Le service devra se faire à pied ou autrement. Les mailles devront laisser Ottawa chaque jour (le dimanche excepté) à 10-15 a.m., et arriver au Pont Billing à 11-00 a.m. Elles devront laisser ce dernier endroit à 1-05 p.m. et arriver à Ottawa à 1-50 p.m. Si la soumission de quelque résident du Pont Billing est acceptée, le point de départ pourra être changé en conséquence. Des avis imprimés contenant de plus amples informations quant aux conditions du contrat, peuvent être consultés et des blancs de formulaires de soumissions peuvent être obtenus aux bureaux de poste du Pont Billing et d'Ottawa et à ce bureau. T. P. FRENCH, Inspecteur des postes. Bureau de l'Inspecteur des Postes, Ottawa. 16 avril 1884.

PERDU Sur la rue Cumberland, un portefeuille contenant une petite somme d'argent. Celui qui le trouvera est prié de le remettre au No. 161, rue York. Une piastre sera remise à celui qui le rapportera. 17 mars 1885

HARRIS, CAMPBELL & Co. RUE O'CONNOR. 4 décembre 1884

ALPHONSE JULIEN. Entrepreneur de Pompes Funèbres. 263 Rue DALHOUSIE, Ottawa. Ci-devant occupé par M. Jos. Senécal. M. ALPHONSE JULIEN, bien connu à Ottawa, désire annoncer au public d'Ottawa et de ses environs qu'il a ouvert un magasin de pompes funèbres. Toute commande qu'on voudra bien lui confier sera exécutée avec promptitude et soin. Prix très modérés. On peut s'adresser la nuit comme de jour. Deux MAGNIFIQUES CORBELLARDS sont à la disposition du public. Ornaments et décorations de chambres funéraires fournis sur demande. ALPHONSE JULIEN, propriétaire. 3 mai-1 an

GRANDE VENTE À SACRIFICE DE PORCELAINES, VAISSELLE ET VERRERIE. Tout doit être vendu au prix courant afin de faire place pour les nouvelles marchandises d'automne qui nous viennent d'Europe. C. S. SHAW & Cie., Importateurs directs. Ottawa, 21 Janvier 1884

L'OCTROI DES TERRES ACCORDÉ AU CHEMIN DE FER DU Pacifique Canadien. Superbes Prairies à Blé et Terres à Patrimoine au Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest. Terres à bas prix, à proximité du chemin de fer, particulièrement propres à la culture des PRODUITS MÉLANGÉS DE LA FERME. Elevage des bestiaux, produits laitiers, etc. On peut acheter une terre. Avec ou sans conditions de Culture, selon le désir du colon. Le prix varie de \$2.50 l'acre en montant, avec des conditions exigeant la culture et sans conditions de culture ou d'établissement, à prix faciles, basés sur une inspection minutieuse des examinateurs de la Compagnie. Si la vente est faite avec condition de culture, UN RABAIS de la moitié du prix d'achat est alloué sur la portion de terrain cultivé. Termes de Paiement: Les paiements peuvent être faits en plein au temps de l'achat, ou en six paiements annuels, avec intérêt. Des Débitures de Terres peuvent être obtenues à la Banque de Montréal ou à aucune de ses succursales, lesquelles seront acceptées à 10 00 cent de prime sur leur pleine valeur, avec intérêt accru, en paiement des terres. On peut se procurer des Pamphlets, Mappes, Guides, etc., en s'adressant au soussigné ou à John H. McTavish, Commissaire des Terres, à Winnipeg. À qui toutes communications relatives aux prix, conditions de vente, descriptions des terres, etc., devront être adressées. Par ordre du bureau, CHARLES DRINKWATER, Secrétaire. 13 mars 1885-1a

AVIS DES SOUMISSIONS cachetées adressées à un soussigné, et portant la suscription "Soumission pour Approvisionnement des Sauvages", seront reçues à ce bureau jusqu'à midi de LUNDI, le 25 MAI 1885, pour la livraison des approvisionnements des Sauvages, tous droits payés, au Manitoba et dans les territoires du Nord-Ouest, pendant l'exercice finissant le 30 juin 1886. Ces approvisionnements consistent en farine, lard séché, épicerie, munitions, ficelle, bouffe, vaches, taureaux, instruments aratoires, outils, etc., etc. On pourra obtenir des formulaires de soumission et les détails relatifs à ces approvisionnements, les dates des livraisons, etc., en s'adressant au soussigné, ou au Commissaire des affaires des Sauvages à Régina, ou au Bureau des Sauvages, Winnipeg. Les soumissions peuvent être faites pour chaque catégorie d'effets (ou pour toute partie de chaque catégorie d'effets) séparément, ou pour tous les effets mentionnés dans la liste. Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté par une banque canadienne, payable au trésorier-général des affaires des sauvages, pour au moins cinq pour cent du montant des soumissions pour les Territoires du Nord-Ouest, lequel chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou s'il n'accomplit pas le service entrepris. Le chèque sera remis si la soumission n'est pas acceptée. Les soumissionnaires sont requis de faire la somme totale de la valeur en argent les effets qu'ils offrent de fournir, car sans cela leurs soumissions ne seront point prises en considération. Chaque soumission devra, en sus de la signature du soumissionnaire, porter la signature de deux cantons jugés suffisants par le département pour garantir l'exécution du contrat. Dans tous les cas où le transport se ferait que partiellement par voie ferrée, les entrepreneurs devront faire des arrangements convenables pour que les approvisionnements soient expédiés sans retards des stations de chemins de fer à leur destination dans l'entrepôt du gouvernement au point de livraison. Le département ne s'oblige pas d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions. L. VANKOUGHNET, Sous-surintendant Général des Affaires des Sauvages. Dépt. des Affaires des Sauvages. Ottawa, 19 mars 1885.

Après l'inventaire fait de notre stock nous avons décidé d'offrir nos marchandises à des réductions de prix spéciaux, pour ARGENT COMPTANT. N.B.—Nous garantissons que toutes ces marchandises valent les prix fixés. Pas de déception.

PLUMES D'AUTRUCHES Frisées, Nettoyées et Teintes. Dernières Couleurs et Goûts. En Un Jour Après l'Ordre Donné. VIEUX CREPE REMIS A NEUF Alex. A. Coutellier TEINTURIER PARISIEN NO. 15, RUE, ELGIN, OTTAWA (Près de la rue Sparks.) 13 mars, '85

ALPHONSE JULIEN. Entrepreneur de Pompes Funèbres. 263 Rue DALHOUSIE, Ottawa. Ci-devant occupé par M. Jos. Senécal. M. ALPHONSE JULIEN, bien connu à Ottawa, désire annoncer au public d'Ottawa et de ses environs qu'il a ouvert un magasin de pompes funèbres. Toute commande qu'on voudra bien lui confier sera exécutée avec promptitude et soin. Prix très modérés. On peut s'adresser la nuit comme de jour. Deux MAGNIFIQUES CORBELLARDS sont à la disposition du public. Ornaments et décorations de chambres funéraires fournis sur demande. ALPHONSE JULIEN, propriétaire. 3 mai-1 an

GRANDE VENTE À SACRIFICE DE PORCELAINES, VAISSELLE ET VERRERIE. Tout doit être vendu au prix courant afin de faire place pour les nouvelles marchandises d'automne qui nous viennent d'Europe. C. S. SHAW & Cie., Importateurs directs. Ottawa, 21 Janvier 1884

L'OCTROI DES TERRES ACCORDÉ AU CHEMIN DE FER DU Pacifique Canadien. Superbes Prairies à Blé et Terres à Patrimoine au Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest. Terres à bas prix, à proximité du chemin de fer, particulièrement propres à la culture des PRODUITS MÉLANGÉS DE LA FERME. Elevage des bestiaux, produits laitiers, etc. On peut acheter une terre. Avec ou sans conditions de Culture, selon le désir du colon. Le prix varie de \$2.50 l'acre en montant, avec des conditions exigeant la culture et sans conditions de culture ou d'établissement, à prix faciles, basés sur une inspection minutieuse des examinateurs de la Compagnie. Si la vente est faite avec condition de culture, UN RABAIS de la moitié du prix d'achat est alloué sur la portion de terrain cultivé. Termes de Paiement: Les paiements peuvent être faits en plein au temps de l'achat, ou en six paiements annuels, avec intérêt. Des Débitures de Terres peuvent être obtenues à la Banque de Montréal ou à aucune de ses succursales, lesquelles seront acceptées à 10 00 cent de prime sur leur pleine valeur, avec intérêt accru, en paiement des terres. On peut se procurer des Pamphlets, Mappes, Guides, etc., en s'adressant au soussigné ou à John H. McTavish, Commissaire des Terres, à Winnipeg. À qui toutes communications relatives aux prix, conditions de vente, descriptions des terres, etc., devront être adressées. Par ordre du bureau, CHARLES DRINKWATER, Secrétaire. 13 mars 1885-1a

AVIS DES SOUMISSIONS cachetées adressées à un soussigné, et portant la suscription "Soumission pour Approvisionnement des Sauvages", seront reçues à ce bureau jusqu'à midi de LUNDI, le 25 MAI 1885, pour la livraison des approvisionnements des Sauvages, tous droits payés, au Manitoba et dans les territoires du Nord-Ouest, pendant l'exercice finissant le 30 juin 1886. Ces approvisionnements consistent en farine, lard séché, épicerie, munitions, ficelle, bouffe, vaches, taureaux, instruments aratoires, outils, etc., etc. On pourra obtenir des formulaires de soumission et les détails relatifs à ces approvisionnements, les dates des livraisons, etc., en s'adressant au soussigné, ou au Commissaire des affaires des Sauvages à Régina, ou au Bureau des Sauvages, Winnipeg. Les soumissions peuvent être faites pour chaque catégorie d'effets (ou pour toute partie de chaque catégorie d'effets) séparément, ou pour tous les effets mentionnés dans la liste. Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté par une banque canadienne, payable au trésorier-général des affaires des sauvages, pour au moins cinq pour cent du montant des soumissions pour les Territoires du Nord-Ouest, lequel chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou s'il n'accomplit pas le service entrepris. Le chèque sera remis si la soumission n'est pas acceptée. Les soumissionnaires sont requis de faire la somme totale de la valeur en argent les effets qu'ils offrent de fournir, car sans cela leurs soumissions ne seront point prises en considération. Chaque soumission devra, en sus de la signature du soumissionnaire, porter la signature de deux cantons jugés suffisants par le département pour garantir l'exécution du contrat. Dans tous les cas où le transport se ferait que partiellement par voie ferrée, les entrepreneurs devront faire des arrangements convenables pour que les approvisionnements soient expédiés sans retards des stations de chemins de fer à leur destination dans l'entrepôt du gouvernement au point de livraison. Le département ne s'oblige pas d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions. L. VANKOUGHNET, Sous-surintendant Général des Affaires des Sauvages. Dépt. des Affaires des Sauvages. Ottawa, 19 mars 1885.

Après l'inventaire fait de notre stock nous avons décidé d'offrir nos marchandises à des réductions de prix spéciaux, pour ARGENT COMPTANT. N.B.—Nous garantissons que toutes ces marchandises valent les prix fixés. Pas de déception.

PLUMES D'AUTRUCHES Frisées, Nettoyées et Teintes. Dernières Couleurs et Goûts. En Un Jour Après l'Ordre Donné. VIEUX CREPE REMIS A NEUF Alex. A. Coutellier TEINTURIER PARISIEN NO. 15, RUE, ELGIN, OTTAWA (Près de la rue Sparks.) 13 mars, '85

ALPHONSE JULIEN. Entrepreneur de Pompes Funèbres. 263 Rue DALHOUSIE, Ottawa. Ci-devant occupé par M. Jos. Senécal. M. ALPHONSE JULIEN, bien connu à Ottawa, désire annoncer au public d'Ottawa et de ses environs qu'il a ouvert un magasin de pompes funèbres. Toute commande qu'on voudra bien lui confier sera exécutée avec promptitude et soin. Prix très modérés. On peut s'adresser la nuit comme de jour. Deux MAGNIFIQUES CORBELLARDS sont à la disposition du public. Ornaments et décorations de chambres funéraires fournis sur demande. ALPHONSE JULIEN, propriétaire. 3 mai-1 an

GRANDE VENTE À SACRIFICE DE PORCELAINES, VAISSELLE ET VERRERIE. Tout doit être vendu au prix courant afin de faire place pour les nouvelles marchandises d'automne qui nous viennent d'Europe. C. S. SHAW & Cie., Importateurs directs. Ottawa, 21 Janvier 1884

L'OCTROI DES TERRES ACCORDÉ AU CHEMIN DE FER DU Pacifique Canadien. Superbes Prairies à Blé et Terres à Patrimoine au Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest. Terres à bas prix, à proximité du chemin de fer, particulièrement propres à la culture des PRODUITS MÉLANGÉS DE LA FERME. Elevage des bestiaux, produits laitiers, etc. On peut acheter une terre. Avec ou sans conditions de Culture, selon le désir du colon. Le prix varie de \$2.50 l'acre en montant, avec des conditions exigeant la culture et sans conditions de culture ou d'établissement, à prix faciles, basés sur une inspection minutieuse des examinateurs de la Compagnie. Si la vente est faite avec condition de culture, UN RABAIS de la moitié du prix d'achat est alloué sur la portion de terrain cultivé. Termes de Paiement: Les paiements peuvent être faits en plein au temps de l'achat, ou en six paiements annuels, avec intérêt. Des Débitures de Terres peuvent être obtenues à la Banque de Montréal ou à aucune de ses succursales, lesquelles seront acceptées à 10 00 cent de prime sur leur pleine valeur, avec intérêt accru, en paiement des terres. On peut se procurer des Pamphlets, Mappes, Guides, etc., en s'adressant au soussigné ou à John H. McTavish, Commissaire des Terres, à Winnipeg. À qui toutes communications relatives aux prix, conditions de vente, descriptions des terres, etc., devront être adressées. Par ordre du bureau, CHARLES DRINKWATER, Secrétaire. 13 mars 1885-1a

AVIS DES SOUMISSIONS cachetées adressées à un soussigné, et portant la suscription "Soumission pour Approvisionnement des Sauvages", seront reçues à ce bureau jusqu'à midi de LUNDI, le 25 MAI 1885, pour la livraison des approvisionnements des Sauvages, tous droits payés, au Manitoba et dans les territoires du Nord-Ouest, pendant l'exercice finissant le 30 juin 1886. Ces approvisionnements consistent en farine, lard séché, épicerie, munitions, ficelle, bouffe, vaches, taureaux, instruments aratoires, outils, etc., etc. On pourra obtenir des formulaires de soumission et les détails relatifs à ces approvisionnements, les dates des livraisons, etc., en s'adressant au soussigné, ou au Commissaire des affaires des Sauvages à Régina, ou au Bureau des Sauvages, Winnipeg. Les soumissions peuvent être faites pour chaque catégorie d'effets (ou pour toute partie de chaque catégorie d'effets) séparément, ou pour tous les effets mentionnés dans la liste. Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté par une banque canadienne, payable au trésorier-général des affaires des sauvages, pour au moins cinq pour cent du montant des soumissions pour les Territoires du Nord-Ouest, lequel chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou s'il n'accomplit pas le service entrepris. Le chèque sera remis si la soumission n'est pas acceptée. Les soumissionnaires sont requis de faire la somme totale de la valeur en argent les effets qu'ils offrent de fournir, car sans cela leurs soumissions ne seront point prises en considération. Chaque soumission devra, en sus de la signature du soumissionnaire, porter la signature de deux cantons jugés suffisants par le département pour garantir l'exécution du contrat. Dans tous les cas où le transport se ferait que partiellement par voie ferrée, les entrepreneurs devront faire des arrangements convenables pour que les approvisionnements soient expédiés sans retards des stations de chemins de fer à leur destination dans l'entrepôt du gouvernement au point de livraison. Le département ne s'oblige pas d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions. L. VANKOUGHNET, Sous-surintendant Général des Affaires des Sauvages. Dépt. des Affaires des Sauvages. Ottawa, 19 mars 1885.

Après l'inventaire fait de notre stock nous avons décidé d'offrir nos marchandises à des réductions de prix spéciaux, pour ARGENT COMPTANT. N.B.—Nous garantissons que toutes ces marchandises valent les prix fixés. Pas de déception.

PLUMES D'AUTRUCHES Frisées, Nettoyées et Teintes. Dernières Couleurs et Goûts. En Un Jour Après l'Ordre Donné. VIEUX CREPE REMIS A NEUF Alex. A. Coutellier TEINTURIER PARISIEN NO. 15, RUE, ELGIN, OTTAWA (Près de la rue Sparks.) 13 mars, '85

ALPHONSE JULIEN. Entrepreneur de Pompes Funèbres. 263 Rue DALHOUSIE, Ottawa. Ci-devant occupé par M. Jos. Senécal. M. ALPHONSE JULIEN, bien connu à Ottawa, désire annoncer au public d'Ottawa et de ses environs qu'il a ouvert un magasin de pompes funèbres. Toute commande qu'on voudra bien lui confier sera exécutée avec promptitude et soin. Prix très modérés. On peut s'adresser la nuit comme de jour. Deux MAGNIFIQUES CORBELLARDS sont à la disposition du public. Ornaments et décorations de chambres funéraires fournis sur demande. ALPHONSE JULIEN, propriétaire. 3 mai-1 an

GRANDE VENTE À SACRIFICE DE PORCELAINES, VAISSELLE ET VERRERIE. Tout doit être vendu au prix courant afin de faire place pour les nouvelles marchandises d'automne qui nous viennent d'Europe. C. S. SHAW & Cie., Importateurs directs. Ottawa, 21 Janvier 1884

L'OCTROI DES TERRES ACCORDÉ AU CHEMIN DE FER DU Pacifique Canadien. Superbes Prairies à Blé et Terres à Patrimoine au Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest. Terres à bas prix, à proximité du chemin de fer, particulièrement propres à la culture des PRODUITS MÉLANGÉS DE LA FERME. Elevage des bestiaux, produits laitiers, etc. On peut acheter une terre. Avec ou sans conditions de Culture, selon le désir du colon. Le prix varie de \$2.50 l'acre en montant, avec des conditions exigeant la culture et sans conditions de culture ou d'établissement, à prix faciles, basés sur une inspection minutieuse des examinateurs de la Compagnie. Si la vente est faite avec condition de culture, UN RABAIS de la moitié du prix d'achat est alloué sur la portion de terrain cultivé. Termes de Paiement: Les paiements peuvent être faits en plein au temps de l'achat, ou en six paiements annuels, avec intérêt. Des Débitures de Terres peuvent être obtenues à la Banque de Montréal ou à aucune de ses succursales, lesquelles seront acceptées à 10 00 cent de prime sur leur pleine valeur, avec intérêt accru, en paiement des terres. On peut se procurer des Pamphlets, Mappes, Guides, etc., en s'adressant au soussigné ou à John H. McTavish, Commissaire des Terres, à Winnipeg. À qui toutes communications relatives aux prix, conditions de vente, descriptions des terres, etc., devront être adressées. Par ordre du bureau, CHARLES DRINKWATER, Secrétaire. 13 mars 1885-1a

AVIS DES SOUMISSIONS cachetées adressées à un soussigné, et portant la suscription "Soumission pour Approvisionnement des Sauvages", seront reçues à ce bureau jusqu'à midi de LUNDI, le 25 MAI 1885, pour la livraison des approvisionnements des Sauvages, tous droits payés, au Manitoba et dans les territoires du Nord-Ouest, pendant l'exercice finissant le 30 juin 1886. Ces approvisionnements consistent en farine, lard séché, épicerie, munitions, ficelle, bouffe, vaches, taureaux, instruments aratoires, outils, etc., etc. On pourra obtenir des formulaires de soumission et les détails relatifs à ces approvisionnements, les dates des livraisons, etc., en s'adressant au soussigné, ou au Commissaire des affaires des Sauvages à Régina, ou au Bureau des Sauvages, Winnipeg. Les soumissions peuvent être faites pour chaque catégorie d'effets (ou pour toute partie de chaque catégorie d'effets) séparément, ou pour tous les effets mentionnés dans la liste. Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté par une banque canadienne, payable au trésorier-général des affaires des sauvages, pour au moins cinq pour cent du montant des soumissions pour les Territoires du Nord-Ouest, lequel chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou s'il n'accomplit pas le service entrepris. Le chèque sera remis si la soumission n'est pas acceptée. Les soumissionnaires sont requis de faire la somme totale de la valeur en argent les effets qu'ils offrent de fournir, car sans cela leurs soumissions ne seront point prises en considération. Chaque soumission devra, en sus de la signature du soumissionnaire, porter la signature de deux cantons jugés suffisants par le département pour garantir l'exécution du contrat. Dans tous les cas où le transport se ferait que partiellement par voie ferrée, les entrepreneurs devront faire des arrangements convenables pour que les approvisionnements soient expédiés sans retards des stations de chemins de fer à leur destination dans l'entrepôt du gouvernement au point de livraison. Le département ne s'oblige pas d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions. L. VANKOUGHNET, Sous-surintendant Général des Affaires des Sauvages. Dépt. des Affaires des Sauvages. Ottawa, 19 mars 1885.

Après l'inventaire fait de notre stock nous avons décidé d'offrir nos marchandises à des réductions de prix spéciaux, pour ARGENT COMPTANT. N.B.—Nous garantissons que toutes ces marchandises valent les prix fixés. Pas de déception.

PLUMES D'AUTRUCHES Frisées, Nettoyées et Teintes. Dernières Couleurs et Goûts. En Un Jour Après l'Ordre Donné. VIEUX CREPE REMIS A NEUF Alex. A. Coutellier TEINTURIER PARISIEN NO. 15, RUE, ELGIN, OTTAWA (Près de la rue Sparks.) 13 mars, '85

ALPHONSE JULIEN. Entrepreneur de Pompes Funèbres. 263 Rue DALHOUSIE, Ottawa. Ci-devant occupé par M. Jos. Senécal. M. ALPHONSE JULIEN, bien connu à Ottawa, désire annoncer au public d'Ottawa et de ses environs qu'il a ouvert un magasin de pompes funèbres. Toute commande qu'on voudra bien lui confier sera exécutée avec promptitude et soin. Prix très modérés. On peut s'adresser la nuit comme de jour. Deux MAGNIFIQUES CORBELLARDS sont à la disposition du public. Ornaments et décorations de chambres funéraires fournis sur demande. ALPHONSE JULIEN, propriétaire. 3 mai-1 an

ASSEMBLEE Une assemblée des Barbiers de la ville est appelée pour ce soir, le 27 courant, à huit heures et demie p. m., No. 433, rue Susse, pour prendre en considération des affaires importantes. Ottawa, 22 Avril, 1885.

EXTRAORDINAIRE de vente de tous genres et qualités pour salon chambre, etc., etc. tapis de chambre, etc., etc. Meubles pour la première communion, etc., etc. Meubles pour la première communion, etc., etc. Meubles pour la première communion, etc., etc.

WOODLAND No. 38, RUE BESSERER (Près du bassin du Canal.)

NOUVEAU MAGASIN DE MODES PARISIENNES NO. 521, RUE SUSSEX 4ème porte de la rue York. Mademoiselle A. McDONALD, ci-devant de la maison Becket & McDonald [New-York Millinery House], vient d'établir un nouveau magasin à l'adresse ci-dessus. Elle a le plaisir d'annoncer à ses nombreuses amies que ses chambres d'échantillons sont ouvertes MERCREDI, le 15 courant. Ses marchandises, achetées des principales maisons commerciales, sont d'une qualité supérieure et variées. Ses achats ont été faits pour argent comptant, ce qui lui permet de vendre à des prix très modérés. Rien ne sera négligé pour satisfaire les pratiques et maintenir l'excellente réputation que cette demoiselle s'est acquise en si peu de temps pour le goût et la fini de ses ouvrages. Mademoiselle Valiquette, qui a toujours été la favorite de sa nombreuse clientèle, sera heureuse de la recevoir au No. 521 à l'avenir. Vous trouverez à ce magasin des chapeaux en pailles de toutes nuances et couleurs. Chapeaux à bon marché pour petites filles et garçons; un riche assortiment des garnitures, fleurs, plumes, aigrettes, ornements dentelles tu rubans de toutes les couleurs, tissus pour voiles, soies, satin, Tulle, etc., etc., etc.

MAGASIN DE CHAUSURES Le soussigné remercie bien respectueusement ses pratiques et le public en général pour l'encouragement reçu par le passé, et les informe qu'il veut de recevoir un large assortiment de chaussures qui saura satisfaire tous les goûts et à des prix très-réduits. Une visite est sollicitée. HILAIRE LALONDE, 106 et 108 Rue Lyon, Ottawa.

J. B. ARIAL, PEINTRE, DECORATEUR, TAPISSIER ET VITRIER MARCHAND DE PEINTURE ET DE VITRES 526 RUE SUSSEX OTTAWA M. ARIAL se charge de toute commande dans sa ligne d'affaires; il surveille lui-même toutes les opérations de sa boutique, et ses prix sont raisonnables. Les propriétaires trouveront un grand avantage en le favorisant de leurs commandes 17 mars 1885

CONTRAT DES MALLS. Des soumissions cachetées, a l'adresse au Maître-Général des Postes, seront reçues à Ottawa jusqu'à midi, le VENDREDI, 15 MAI 1885, pour le service des mailles de Sa Majesté, entre le pont Billing et Ottawa en